

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D61-2018

Séance du 2/07/2018 – Convocation du 22 juin 2018

Compte rendu affiché le 10 juillet 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Hélène SORREL-DUNAND ; Jean-Jacques DUPERRAY ; Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Laurent BUFFARD, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Marc RODRIGUEZ par Marc GRAZIANA ; Claire LEBAHAR par Xavier LAURE ; Youcef BOUREZG par Laurent BUFFARD ; Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

#### **Objet : Jardin partagé de l'association La Source – Tarifs**

Le contrat de ville développe trois axes de travail à destination des territoires en politique de la ville de la commune ; le développement économique, les questions relatives à l'habitat et au cadre de vie ainsi que le volet cohésion sociale. Ce dernier concerne notamment le jardin de la Source qui concourt à améliorer le lien social sur le quartier.

Historiquement, la gestion du jardin était assurée par l'Association de la Source, assistée du Conseil des jardiniers. Aujourd'hui, l'Association de la Source, gérante du jardin, est en difficulté du fait du délitement de son bureau et ne souhaite plus avoir la gestion de cette activité. Cependant, un travail a été mené ces derniers mois entre la Ville et l'Association pour faciliter aux habitants l'accès aux parcelles disponibles. Elles sont actuellement toutes occupées.

La commune de Neuville-Sur-Saône propose, en accord avec l'Association de la Source, de porter temporairement l'activité du jardin. Un budget sera alloué lors de la prochaine décision modificative, au fonctionnement du jardin. Des dépenses seront à prévoir pour le renouvellement du matériel, les animations et l'achat de plans, et des recettes pour occupation des parcelles.

Ainsi, il est proposé de fixer les tarifs selon la taille de la parcelle pour l'année 2018 :

- 25€ pour les parcelles les plus grandes,
- 15€ pour les parcelles les plus petites.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat de ville 2015-2020 et sa convention locale d'application,
- VU le budget communal,
- CONSIDÉRANT le service proposé,
- **ADOpte le portage administratif et financier du Jardin de la Source et les tarifs 2018 précisés ci-dessus,**
- **DIT que les nouvelles dépenses et recettes seront inscrites au budget communal lors d'une prochaine Décision Modificative.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2018  
Le Maire,  
**Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 11/07/2018

- Publication ou affichage le 11/07/2018

**Valérie GLATARD, Maire.**



*Valérie Glatard*

HOTEL DE VILLE  
Place du 8 mai 1945 – BP 0135  
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

[www.mairie-neuvellesursaone.fr](http://www.mairie-neuvellesursaone.fr)  
[accueil@mairie-neuvellesursaone.fr](mailto:accueil@mairie-neuvellesursaone.fr)